EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 15 AVRIL 2021
N°31/2021

L'an deux mille vingt le jeudi **quinze avril 2021** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Lucien SILVY, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Isabelle GRENUT, Jean CASSINI, Elodie DOMINGUEZ, Lucie MORATILLE, Jean-Yves DOMALAIN, Patricia ASOU, Fabien GERVAIS-BRIAND, Cécile ABBAS, Jérôme CHEVALIER, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Sébastien TERRANOVA

Absent :
Fanny LABBESOULHE

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : **approbation du conseil municipal du 23 mars 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-23 ;

Considérant le conseil municipal réuni en date du 23 mars 2021,

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 ;

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 16 AVRIL 2021

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne